

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHÊNE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procurations : David CARABIN à Bertrand KLING,
Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 18 septembre 2014

N° 2014-094

Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Monsieur et Madame GUESNEY

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Adrien BONNET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur les rues De Gaulle, Odinet et une partie de la rue du Lion d'Or, par délibération du 22 septembre 2011.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façades déposée par :

- ❖ M. et Mme GUESNEY Eric, pour un immeuble sis 7 rue du Lion d'Or,

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement économique réunie le 11 septembre 2014 propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté, de fixer la prime comme suit :

Prime de 1.600,00 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 8.872,66 euros, prime plafonnée à 1.600,00 euros en application du règlement d'octroi),

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2014

- **DECIDE** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à M. et Mme GUESNEY Eric pour le montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2014 de la commune.

Le Maire,
Bertrand KLING

